

RESEAU DES VILLES AMICALES POUR L'AUTISME

A watercolor illustration featuring a globe with a ladder leaning against it. To the left, a large tree with green foliage stands over a small village with orange-roofed houses. The globe is surrounded by a ring of yellow dots, and a ladder is shown extending from the ground to the top of the globe. The overall style is artistic and hand-drawn.

**Elu, élue,
citoyen, citoyenne,
rejoignez le réseau !**

**Limoges Métropole
rejoint le Réseau des Villes
Amicales pour l'Autisme**

**Construisons ensemble
une culture collective
autour de l'autisme
et de la neurodiversité.**



La Communauté Urbaine Limoges Métropole rejoint le Réseau des Villes Amicales pour l'Autisme

Lors du Conseil communautaire **du 29 juin dernier**, sur proposition du Président de Limoges métropole, Guillaume Guérin, les élus ont voté à l'unanimité l'adhésion de la Communauté Urbaine au Réseau des Villes Amicales pour l'Autisme.

Deux élus, Madame Samia Riffaud et Monsieur Mathieu Parneix ont été désignés référents pour mener à bien ce projet et permettre à l'EPCI de devenir un territoire plus amical pour les personnes autistes.

Vendredi 20 octobre 2023 à 14H30 s'est déroulée la signature de la Charte du réseau (en annexe), rendant effective cet engagement et permettant de débiter ainsi la 1^{ère} étape de la feuille de route conduisant à ce titre, la phase d'élaboration du plan d'action. Limoges Métropole est la 1^{ère} Communauté urbaine membre du jeune réseau.

Le Réseau des Villes Amicales pour l'Autisme (RVAA) a été créé le 26 octobre 2022 à Limoges. Il est présidé par Maxime Jouaud, chef d'entreprise, fondateur de la start-up Insilibio, autiste et père d'un enfant autiste.

RVAA a l'ambition de contribuer à développer la culture de l'autisme au niveau des territoires partant d'un adage simple : **connaître, comprendre, accepter et donc mieux inclure**. Les membres fondateurs, chefs d'entreprise, artistes, enseignants, journalistes... se sont nourris, pour créer le réseau, de l'expérience menée à Panazol de sensibilisation et de formation initiée dès 2019.

Ce réseau a l'ambition nationale d'être avant tout un partenaire des communes et des intercommunalités soucieuses de faire progresser l'inclusion telle que définie par la stratégie nationale de l'autisme.

« Nous pensons que développer une culture générale de l'autisme au niveau des territoires favorise une meilleure inclusion et rendra nos villes plus attractives. » C'est aussi ce que pense l'association des Maires de France qui a lancé, au même moment que la création de RVaa, un guide pratique afin d'agir pour l'inclusion des personnes autistes.

(<https://www.amf.asso.fr/m/document/fichier.php?FTP=bcc303418ba975b77e7574a500c0d1ca.pdf&id=41446>)

La différence est, pour les fondateurs du réseau, une richesse pour les territoires. Constat partagé par Limoges Métropole qui œuvre d'ores et déjà pour une meilleure intégration des personnes handicapées dans ses services et qui lutte contre toutes les formes de discrimination.

Les villages, villes ou structures intercommunales qui deviennent membres du réseau des « villes amicales pour l'autisme », s'engagent à travailler la réalisation et la concrétisation **d'un plan d'actions** autour de ses compétences pour :

- Aider au développement d'une culture générale du grand public autour de l'approche neuropsychologique de l'autisme et de l'inclusion
- Former élus et personnels à la compréhension de l'autisme dans ses aspects concrets mais aussi socioéconomiques, démographiques, administratifs pour qu'ils puissent ajuster au mieux leurs décisions politiques et leurs interventions.
- Participer à une montée en compétences, voire la formation d'un réseau local de professionnels volontaires susceptible de faire évoluer les pratiques, d'apporter une aide et de répondre de façon réactive aux demandes.
- Soutenir la réalisations concrètes de projet d'inclusion des enfants et des adultes, réalisations qui pourront ainsi servir d'exemples.

**Contact : Réseau des Villes Amicales pour l'Autisme / 18 rue Théodore Bac
87000 Limoges. contact@rvaa.fr**

Annexe : Texte de la charte du Réseau des Villes Amicales pour l'Autisme. Sa signature officialise l'engagement au sein de RVAA.



Charte du « Réseau des Villes Amicales pour l'Autisme » (RVAA)

L'association « Réseaux des Villes Amicales pour l'Autisme » et les signataires de cette charte, dans l'esprit du mouvement international « friendly autistic » adhèrent à la Charte Européenne des droits des personnes autistes élaborée par « Autisme Europe » le 10 mai 1992 et adoptée par le Parlement Européen le 9 mai 1996. Ils s'engagent à soutenir son application.

Notre charte souligne parmi les droits énoncés l'importance primordiale de respecter et de faire respecter :

- Le droit de mener une vie indépendante et de s'épanouir dans la mesure de leurs possibilités.
- Le droit de représentation et de participation dans la mesure du possible aux décisions concernant leur avenir.
- Le droit à une éducation, à un logement, à une assistance et à des services d'aide accessibles et appropriés.
- Le droit à ne pas être exposé à l'angoisse, aux menaces ou à des traitements abusifs.

L'association Réseau des Villes Amicales pour l'autisme et ses adhérents se donnent pour objectif, l'application de la charte d'Autisme Europe et une amélioration de l'inclusion pour les personnes autistes et celles appartenant à la neurodiversité. Pour ce faire ils se donnent pour mission de développer des actions spécifiques dans chaque ville candidate, grâce à la conjugaison d'une volonté politique municipale ou/et intercommunale et d'un noyau actif de personnes autistes et de leurs amis. Il s'agit de villes ou intercommunalités volontaires « laboratoires » de l'inclusion et en constituant des exemples diversifiés dans le but de constituer un réseau de villes amicales pour l'autisme. Dans cette visée, l'association et ses adhérents se donnent pour objectifs de :

- Développer une culture générale du grand public permettant de comprendre la notion de neurodiversité.
- Développer chez les enfants une réflexion sur les thèmes de la normalité, la neurodiversité, l'inclusion afin de prévenir le harcèlement et de faciliter l'inclusion.
- Former les élus et les agents administratifs à la compréhension de l'autisme pour qu'ils puissent ajuster mieux leurs décisions politiques et leurs interventions.
- Mettre en œuvre, en matière d'autisme, la montée en compétence d'un réseau local de professionnels volontaires émanant des différents secteurs du milieu ordinaire pour qu'ils soient les référents et les facilitateurs de changements de pratique.
- Mettre en œuvre des réalisations concrètes d'inclusion réussie pour des enfants et des adultes afin de servir d'exemples.